

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1657

27 juin 2014

SOMMAIRE

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	79528	Gestalys Invest S.A.	79496
Business Intelligence & ERP Consulting S.à r.l.	79532	Global Business International S.à r.l.	79497
DB Investments	79495	Goldeneye S.A.	79492
De Beers	79536	Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	79525
Dimpex S.A.	79536	GS NoahPIA Holdings S.à r.l.	79497
Dimundo S.à r.l.	79495	GS NoahPIA Investment S.à r.l.	79492
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	79494	HGHI Luxembourg S.A.	79509
DVA Marine Re S.A.	79490	Home Estate Immobilière	79506
Eaton Properties S.à r.l.	79495	Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l.	79494
Eaton Properties S.à r.l.	79490	K.E.W. International GmbH	79528
Ecolab Lux 3 S.à r.l.	79495	KQ GP S.à r.l.	79517
Ecolab Lux 5 S.à r.l.	79490	KW Investment One Lux S.à r.l.	79514
ESS-LUX	79491	La Financière Solange S.A.	79500
Europe Brands S.à r.l.	79493	Le Pourquoi Pas	79530
Evergreen Skills Intermediate Lux	79493	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ...	79533
Evergreen Skills Lux S.à r.l.	79491	Mixt S.A.	79493
Faston & Co S.A.	79490	Mougal Investments S.à r.l.	79536
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	79497	Palvord Financing S.A.	79527
Finiber S.A.H	79496	Presidio Investments	79498
Fondation Maison de la Porte Ouverte ...	79496	QPL Lux S.à r.l.	79527
Geopetrol Holding S.A.	79497	Roomsurfer S.A.	79491
Geopetrol Holding S.A.	79492	Tenke S.A.	79494
Germalux Investment I Sàrl	79492	Value Recovery	79498

Faston & Co S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 166.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058455/9.

(140067816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 163.710.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058390/11.

(140067929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014058396/11.

(140067766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ecolab Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.261.262,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.406.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à. r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058404/23.

(140067323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.794.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058433/13.

(140067389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Roomsurfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.351.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2014.

Résolutions:

Nous vous informons des démissions suivantes avec effet immédiat:

- Mme Sonja Bemtgen de son poste d'administrateur;
- Mme Virginie Derains de son poste d'administrateur;
- Picigemme S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058747/16.

(140067478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Evergreen Skills Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 185.790.

Par apport en nature daté du 19 mars 2014, les trois associés de la Société:

- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX LP No. 1, (10.747 parts sociales);
- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX LP No. 2, (8.957 parts sociales);
- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX Co-Investment LP, (296 parts sociales);

ont transféré la totalité de leurs parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186054.

En conséquence, les 20.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par l'associé unique Evergreen Skills Intermediate Lux. S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Evergreen Skills Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014058417/25.

(140067145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058473/10.

(140067961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Goldeneye S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.483.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014058480/11.

(140067728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.088.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058469/13.

(140067358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS NoahPIA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.911.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058484/20.

(140067558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Mixt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'Industrie, Bâtiment Solarwind.
R.C.S. Luxembourg B 88.729.

Démission de l'Administrateur en fonction à savoir Monsieur Laurent Rouach, avec effet au 14 février 2014, de la société MIXT S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058655/14.

(140067649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Europe Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.482.

EXTRAIT

En date du 1^{er} avril 2014, l'associé unique de la Société "Newell Rubbermaid Europe S.à r.l." a changé sa dénomination sociale au profit de la dénomination suivante: "Newell Europe S.à r.l."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2014058413/15.

(140067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Evergreen Skills Intermediate Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 186.054.

Par apport en nature daté du 19 mars 2014, les trois associés de la Société:

- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX LP No. 1, (10.747 parts sociales);

- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX LP No. 2, (8.957 parts sociales);

- Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de general partner de CCP IX Co-Investment LP, (296 parts sociales);

ont transféré la totalité de leurs parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186055.

En conséquence, les 20.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par l'associé unique Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Evergreen Skills Intermediate Lux

Signature

Référence de publication: 2014058415/25.

(140067321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Tenke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.674.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2014

Le conseil d'administration désigne Monsieur Emmanuel BIA en tant que président du conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014058094/10.

(140066281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 90.643.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014058544/13.

(140067074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.472,50.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.029.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Paul STEFFES

- Agnès ERMEL

- Claude METZDORF

Délégué à la gestion journalière

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014058182/26.

(140066295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Dimundo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 22, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 138.179.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058382/10.

(140067502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058362/10.

(140068042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014058393/11.

(140067626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ecolab Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.395.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058402/23.

(140067301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Gestalys Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 159.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058476/9.

(140067270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Finiber S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 32.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058458/10.

(140067132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg G 29.

La composition actuelle du conseil d'administration de la Fondation Maison de la Porte Ouverte est la suivante:

- Monsieur Maurice BAUER, juriste, demeurant 48, rue J.-G. Wilmar à L-2731 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, président,
- Madame Henriette WAGNER-SCHAACK, infirmière, demeurant 106, bd Général Patton à L-2316 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, vice-présidente,
- Madame Andrée MAQUIL, salariée en retraite, demeurant 5, rue St Gengoul à L-1622 Luxembourg, secrétaire,
- Monsieur Fernand JANES, salarié en retraite, demeurant 1, Alschter Strooss à L-9663 Kautenbach, secrétaire adjoint,
- Madame Marie Anne SCHAUSS, épouse KERSTEN, salariée en retraite, demeurant 9, rue J.-P. Erpelding à L-1472 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, trésorière,
- Monsieur Jean WEISGERBER, expert-comptable en retraite, demeurant 378, rte de Thionville à L-5884 Hesperange, de nationalité luxembourgeoise, trésorier adjoint,
- Madame Françoise GILLEN, juriste, demeurant 114, rue Emile Metz à L-2149 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Ernest HECKER, fonctionnaire, demeurant 12, rue d'Epernay à L-1490 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Sœur Philomène HOFFMANN, sœur Monique en religion, professeur en retraite, demeurant 21, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Norbert REULAND, salarié en retraite, demeurant 17, bd Jacquemart à L-1833 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Emile ROSSLER, journaliste en retraite, demeurant 18, rue A. Chevalier à L-1357 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Léon WAGENER, curé, demeurant 2, rue de l'Hippodrome à L-1730 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Nico WAGNER, fonctionnaire communal en retraite, demeurant 106, bd Général Patton à L-2316 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Maurice BAUER / Henriette WAGNER-SCHAACK

Président / Vice-présidente

Référence de publication: 2014058452/35.

(140067172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Global Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 177.552.

Nous vous informons par la présente de notre décision de dénoncer 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ladite convention avec effet au 19/04/2014.

Howald, le 19/03/2014.

Christophe Fender.

Référence de publication: 2014058477/9.

(140067477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.590.

Extrait du Conseil d'Administration du 25 janvier 2014

Le Conseil d'administration décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS administrateur, Présidente du Conseil. Son mandat viendra à échéance à l'issue du Conseil d'administration à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058472/12.

(140067139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante: 2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058449/13.

(140067408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS NoahPIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.899.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058483/20.

(140067559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Value Recovery, Société à responsabilité limitée,
(anc. Presidio Investments).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.234.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRESIDIO MANAGEMENT HOLDINGS LLC, a private limited liability company existing under the laws of Delaware, with address at c/o Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, registered with the Companies Register of Delaware under number 3715239, holding 1 class A share;

and

PRESIDIO MEZZ HOLDINGS LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, with address at Corporation Trust Center, USA -19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, registered with the Companies Register of Delaware under number 3710683, holding 374 class A shares and 125 class B shares, (the Shareholders);

each hereby represented by Mrs Caroline RAMIER, private employee, professionally residing in Rambrouch, by virtue of two proxies under private seal given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the sole holders of the entire share capital of Presidio Investments, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 25,000.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.234 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 115 of 5 February 2007.

That the Shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented;

That the agenda of the Meeting is as follows:

1. To waive the convening notices;
2. To change the name of the Company from its current name of "Presidio Investments" to "VALUE RECOVERY";
3. To amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect the change of the Company's name;
4. Authorisations; and
5. Miscellaneous.

That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders waive the convening notices and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from its current name of "Presidio Investments" to "VALUE RECOVERY".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 1 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution, so that it shall read henceforth as follows:

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of «VALUE RECOVERY» (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorize and empower any manager of the Company, as well as Bertrand Geradin, Marion Kraemer and Thibaud Herberigs, lawyers of King & Wood Mallesons and any employee of Etude of notary Jean-Paul Meyers, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary

formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Rambrouch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour d'avril.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PRESIDIO MANAGEMENT HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois du Delaware, ayant son adresse c/o Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, immatriculée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3715239, détenant 1 part sociale de classe A;

et

PRESIDIO MEZZ HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois du Delaware, ayant son adresse c/o Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, immatriculée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3710683, détenant 374 parts sociales de catégorie A et 125 parts sociales de catégorie B, (les Associés);

chacune représentée par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Rambrouch, en vertu de deux procurations sous seing privé données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées selon les modalités ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les uniques détenteurs de la totalité du capital social de la société Presidio Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 25.000,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.234 (la Société). La Société a été constituée le 22 Novembre 2006 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°115 du 5 février 2007.

Que l'ensemble des Associés sont présents et qu'en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations;
2. Modifier la dénomination de la Société de «Presidio Investments» à «VALUE RECOVERY»;
3. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société;
4. Autorisations; et
5. Divers;

Que les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés renoncent aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dument convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Presidio Investments» à «VALUE RECOVERY».

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VALUE RECOVERY (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à Bertrand Geradin, Marion Kraemer et Thibaud Herberigs, respectivement avocat et juristes chez King & Wood Mallesons et à tout employé de l'Etude du notaire Jean-Paul Meyers, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Rambrouch.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057966/137.

(140066389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

La Financière Solange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 186.345.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Olivier Berthelot, né le 10 juillet 1971 à L'Isle Adam (France), demeurant au 6 rue Francis Ruffet, F-33520 BRUGES,

ici représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, managing director, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mars 2014.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "La Financière Solange S.A." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) l'acquisition, la construction, la gestion et l'aliénation de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, ou de droits portant sur ces biens ou de parts ou actions dans des sociétés dont l'actif est constitué de biens immobiliers ou de droits portant sur ces biens;

(v) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des actionnaires. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, le siège pourra être transféré par décision de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration. Au cas où le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions trois cent trente-quatre mille trois cents euros (EUR 2.334.300,-) représenté par vingt-trois mille trois cent quarante-trois (23.343) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital ou de la liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété;
- si les actions sont au porteur par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, sous réserve que dans l'hypothèse où des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés et ne sont valablement prises que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont voté en faveur de telles décisions en cas d'administrateurs de catégorie A et B. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de toute

personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 11h.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du solde restant du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 19. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 20. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2015.

Souscription et libération

L'intégralité des vingt-trois mille trois cent quarante-trois (23.343) actions sont souscrites par Monsieur Olivier BERTHELOT, prénommé.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature constitué en la totalité soit vingt-trois mille trois cent quarante-trois (23.343) parts sociales de AQUINVEST-HOLDING, une société à responsabilité limitée à associé unique, constituée selon les lois françaises, avec siège social au 6, rue Francis Ruffet, F-33520 Bruges, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 513 303 016, dont Monsieur Olivier BERTHELOT, prénommé, est propriétaire (l'«Apporteur»).

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2014 par FIDEWA-CLAR S.A., réviseur d'entreprises agréé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.462, résidant au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 2.334.300,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 23.343 actions de la société LA FINANCIERE SOLANGE S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,-, à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

L'Apporteur certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales apportées sont, à sa meilleure connaissance, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des parts sociales apportées dans AQUINVEST-HOLDING sera inscrit dans le registre d'associés de cette société.

Un certificat signé par AQUINVEST-HOLDING confirmant que l'Apporteur est bien inscrit comme associé de ladite société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, l'Apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Olivier BERTHELOT, prénommé, administrateur A;
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1972 à Metz, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A rue Henri Schnadt, administrateur B;
- Monsieur Aymeric POISNEL, administrateur de sociétés, né le 21 décembre 1981 à Cherbourg (France), demeurant à L-1117 Luxembourg, 50 avenue Albert 1^{er}, administrateur B;

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2014.

3. Est nommée comme commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.213.

Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2014.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. LAC / 2014 / 15657. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057872/334.

(140066296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Home Estate Immobilière, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8214 Mamer, 5, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 186.351.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf avril

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-François Pierre Marie OLLAND, technico-commercial, né à Metz (France) le 16 juin 1971 (matricule n° 1971 06 16 179), divorcé, demeurant à L-8214 Mamer, 5, rue Belair.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet les mandats ventes et d'achats de biens immobilier, estimations, transactions, location, la gestion d'immeubles, les transactions immobilières, les opérations de promotion immobilière, la transformation de tous immeubles, et la prestation de services et d'assistance à la réalisation de projets immobiliers.

L'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large.

La promotion, le développement commercial, la négociation de contrat, la consultance, le conseil et la représentation commerciale pour le compte de tiers ou pour tous produits et services.

Le conseil économique et les services aux entreprises; l'étude, le conseil, le montage et la gestion de toutes opérations immobilières, tels que l'organisation d'appel d'offres; l'étude, le conseil, l'ingénierie et l'intégration de toutes technologies de la communication et de l'information et les services s'y rapportant; la formation et le coaching; l'organisation d'événements et de séminaires en ligne avec le secteur immobilier, l'accomplissement de toutes activités commerciales.

Enfin l'activité comprend également l'achat, la vente, la manipulation, la mise en oeuvre, les études et recherches, l'expédition, l'affrètement, pour son propre compte ou pour compte de tiers, de tous produits en matières premières.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de Home Estate Immobilière.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 11. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Jean-François OLLAND, préqualifié	500
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cent cinquante euros (850,- €).

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-François Pierre Marie OLLAND, technico-commercial, né à Metz (France) le 16 juin 1971 (matricule n° 1971 06 16 179), divorcé, demeurant à L-8214 Mamer, 5, rue Belair.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8214 Mamer, 5, rue Belair.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olland, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057811/139.

(140066391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

HGHI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 186.354.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den neunten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Rambruch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

High Gain House Investments GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Auerbachstraße 12, D-14193 Berlin, eingetragen im Handelsregister Berlin-Charlottenburg zur HRB 110389 B, hier vertreten durch Frau Andrea DONDER geschäftsansässig in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Berlin, am 2. April 2014.

Die Vollmacht bleibt nach deren Paraphierung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt.

Die Erschienene erklärt, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) zu errichten, welcher sie die nachfolgende Satzung zugrunde legt.

Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft (nachfolgend die „Gesellschaft“) gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt. Die Aktien der Gesellschaft können von einem einzelnen Aktionär oder von mehreren Aktionären gehalten werden. Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen „HGHI Luxembourg S.A.“.

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde und durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Eigentumsbeteiligungen in Luxemburg oder im Ausland, an Gesellschaften oder Unternehmen jedweder Form und die Verwaltung solcher Eigentumsbeteiligungen. Die Gesellschaft kann insbesondere alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder jede andere Form, jede Aktie, Gesellschaftsanteile oder andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, und andere Schuldtitel und Depositenquittungen, allgemein jegliche Wertpapiere und Finanzinstrumente,

welche durch öffentliche oder private Gesellschaften inklusive Partnerschaften jedweder Art ausgegeben wurden, erworben. Sie kann sich an der Gründung, der Entwicklung, der Verwaltung und der Kontrolle jeder Gesellschaft oder jedes Unternehmens beteiligen.

4.2. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

4.3. Darüber hinaus kann die Gesellschaft generell alle Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobilärer Art, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder mit allen vergleichbaren oder verbundenen Zwecken, welche die Ausdehnung oder die Entwicklung des Gesellschaftszwecks fördern können, vornehmen. Insbesondere kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.500,-(einunddreißigtausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 315 (dreihundertfünfzehn) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,-(einhundert Euro).

5.2 Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, zum Ausgleich von Verlusten, zur Auszahlung an die Aktionäre oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

5.3 Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann gemäß Beschluss der Generalversammlung in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden. Der Beschluss der Generalversammlung bedarf aller Stimmen. Wird das gezeichnete Kapital der Gesellschaft gegen Bareinlage erhöht, ist jeder Aktionär berechtigt, aber nicht verpflichtet, sich im bisherigen Verhältnis seiner Beteiligung am gezeichneten Kapital der Gesellschaft an der Kapitalerhöhung zu beteiligen.

5.4 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurück erwerben.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien lauten auf den Namen.

6.3 Die Gesellschaft wird nur einen Eigentümer pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, zu suspendieren, und zwar so lange, bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer benannt wird; die gleichen Regeln werden angewandt für den Fall eines zwischen einem Nießbraucher („usufruitier“) und einem Eigentümer („nu-proprétaire“) oder zwischen einem Pfandschuldner und Pfandgläubiger entstandenen Konflikts.

Aktienübertragungen - Mindesthaltepflicht

Art. 7. Verfügungen. Die Aktien sind grundsätzlich frei übertragbar, jedoch unter Beachtung der nachfolgenden Bestimmungen der Satzung.

Generalversammlung

Art. 8. Einberufung.

8.1 Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

8.2 Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

8.3 Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 9. Beschlüsse.

9.1 Die Beschlüsse der Generalversammlung werden grundsätzlich mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht das Gesetz oder diese Satzung eine abweichende Mehrheit vorsehen.

9.2 Beschlüsse, die

9.2.1 Kapitalerhöhungen und -herabsetzungen, Ausgabe von Optionsrechten auf zukünftige Aktien,

9.2.2 Verschmelzungen, Spaltungen, Formwechsel und sonstige Wechsel der Rechtsform der Gesellschaft,

9.2.3 die Erweiterung des Unternehmensgegenstands,

9.2.4 eine von Artikel 10 abweichende Beschlussfassung über die Gewinnverwendung,

9.2.5 die Auflösung der Gesellschaft,

9.2.6 sonstige Änderungen der Satzung der Gesellschaft, betreffen, bedürfen eines einstimmigen Beschlusses der Generalversammlung.

Art. 10. Befugnisse.

10.1 Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu beraten und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu fassen. Soweit die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung aus.

10.2 Sie befindet über die Verwendung des Jahresüberschusses.

10.3 Jedes Jahr werden 5 % (fünf Prozent) des Jahresüberschusses für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % (zehn Prozent) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat. Die Verpflichtung zur Einstellung in die gesetzliche Rücklage lebt wieder auf, sobald die Rücklage 10 % (zehn Prozent) des gezeichneten Gesellschaftskapitals unterschreitet.

10.4 Im Rahmen der Gewinnverwendung ist ein Betrag in Höhe des Jahresüberschusses der Gesellschaft an die Aktionäre nach dem Verhältnis ihrer Beteiligungen an der Gesellschaft auszuschütten.

10.5 Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Verwaltungsrat

Art. 11. Amtszeit.

11.1 Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der im Falle nur eines einzelnen Aktionärs von mindestens 1 (einem) Mitglied verwaltet werden kann, im Falle mehrerer Aktionäre besteht der Verwaltungsrat aus mindestens 3 (drei) Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

11.2 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt, die ihre Anzahl bestimmt und auch eine etwaige Vergütung festsetzt.

11.3 Die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt für 3 (drei) Jahre und endet mit der Generalversammlung, die über die Entlastung für das dritte Geschäftsjahr nach Beginn der Amtszeit beschließt. Auch nach Ablauf dieser Zeit bleibt ein Verwaltungsratsmitglied im Amt, bis sein Nachfolger bestellt ist. Eine mehrfache Bestellung eines Verwaltungsratsmitgliedes ist zulässig.

11.4 Verwaltungsratsmitglieder können ihr Amt durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Vorsitzenden des Verwaltungsrats unter Benachrichtigung der Generalversammlung mit einer Frist von 4 (vier) Wochen niederlegen.

11.5 Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 12. Befugnisse.

12.1 Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

12.2 Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende(n) Vorsitzende(n) bestellen.

12.3 Scheiden ein Verwaltungsratsvorsitzender oder ein Stellvertreter vor Ablauf ihrer Amtszeit aus, so hat unverzüglich die Wahl eines neuen Vorsitzenden oder Stellvertreters für die restliche Amtsdauer des Ausgeschiedenen zu erfolgen. Der Nachfolger ist spätestens zu Beginn der nächsten Sitzung vor der Behandlung anderer Tagesordnungspunkte zu wählen. Eine besondere Ankündigung dieser Nachwahlen ist in der Einladung nicht erforderlich.

Art. 13. Sitzungen.

13.1 Verwaltungsratssitzungen finden in der Regel einmal im Kalendervierteljahr statt. Der Vorsitzende des Verwaltungsrats beruft die Sitzungen des Verwaltungsrats ein. Er kann die Delegierten des Verwaltungsrats mit der Einberufung beauftragen.

13.2 Die Einberufung erfolgt mit einer Frist von 2 (zwei) Wochen durch schriftliche, fernschriftliche oder elektronische Mitteilung (E-Mail etc.). In dringenden Fällen kann die Einberufungsfrist bis auf 3 (drei) Tage abgekürzt werden. Bei der Berechnung der Frist werden der Tag der Absendung der Einberufung und der Tag der Sitzung nicht mitgerechnet.

13.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht, die Einberufung einer Verwaltungsratssitzung zu verlangen. Kommt der Vorsitzende des Verwaltungsrats einem solchen Verlangen nicht innerhalb von 2 (zwei) Wochen nach, ist das entsprechende Verwaltungsratsmitglied berechtigt, selbst eine Verwaltungsratssitzung einzuberufen.

13.4 In der Einladung sind Ort und Zeitpunkt der Sitzung sowie die einzelnen Gegenstände der Tagesordnung so konkret anzugeben, dass abwesende Mitglieder des Verwaltungsrats von ihrem Recht zur schriftlichen Stimmabgabe Gebrauch machen können. Insbesondere bei zustimmungspflichtigen Geschäften sind die erforderlichen Unterlagen so rechtzeitig vor der Sitzung zur Verfügung zu stellen, dass sich jedes Mitglied ausreichend auf den betreffenden Beschlussgegenstand vorbereiten kann. Von Mitgliedern des Verwaltungsrats spätestens 1 (eine) Woche, im Falle der Einberufung der Verwaltungsratssitzung mit einer Frist von weniger als 2 (zwei) Wochen spätestens 1 (einen) Tag vor einer Sitzung dem Verwaltungsratsvorsitzenden genannte Gegenstände sind auf die Tagesordnung zu setzen.

13.5 Ist die Einberufung nicht ordnungsgemäß erfolgt bzw. sind Tagesordnungspunkte nicht ordnungsgemäß angekündigt worden, darf eine Beschlussfassung nur erfolgen, wenn kein Verwaltungsratsmitglied widerspricht. Abwesenden Verwaltungsratsmitgliedern ist in einem solchen Fall Gelegenheit zu geben, binnen einer vom Vorsitzenden festzusetzenden angemessenen Frist der Beschlussfassung nachträglich zuzustimmen oder zu widersprechen. Der Beschluss wird in diesem Fall erst wirksam, wenn die abwesenden Verwaltungsratsmitglieder innerhalb der Frist zugestimmt oder nicht widersprochen haben.

Art. 14. Beschlüsse.

14.1 Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes anderes Verwaltungsratsmitglied, das schriftlich oder telegraphisch bevollmächtigt worden sein kann, ist gestattet. Ein Verwaltungsratsmitglied kann ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

14.2 In Dringlichkeitsfällen sind schriftliche Umlaufbeschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben sind, genauso rechtswirksam wie anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem Dokument oder mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und schriftlich oder telegraphisch erfolgen.

Art. 15. Mehrheit. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden grundsätzlich mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit im Gesetz, in der Satzung der Gesellschaft oder in der Aktionärsvereinbarung nichts anderes vorgesehen ist. Stimmenthaltungen gelten als abgegebene Stimmen, sind aber bei der Feststellung, ob ein Beschluss mit der erforderlichen Mehrheit gefasst worden ist, nicht zu berücksichtigen.

Delegierte

Art. 16. Delegierte.

16.1 Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung an einen oder mehrere Delegierte (nachfolgend die „Delegierten“) übertragen, die dem Verwaltungsrat angehören können (administrateurs délégués), aber nicht müssen.

16.2 Die Delegierten haben im Rahmen der täglichen Geschäftsführung nach Artikel 16.1 Einzelvertretungsbefugnis und können die Gesellschaft gegenüber Dritten durch ihre alleinige Unterschrift binden.

16.3 Die Gesellschaft wird darüber hinaus gegenüber Dritten durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von Personen, denen vom Verwaltungsrat besondere Vollmacht erteilt wurde, aber nur innerhalb der Grenzen dieser besonderen Vollmacht, gebunden.

16.4 Die Ernennung und Abberufung eines Delegierten erfolgt durch Beschluss des Verwaltungsrates mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen.

Rechnungsprüfer

Art. 17. Amtszeit. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes), welcher von der Generalversammlung ernannt wird. Seine Amtszeit, welche 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten darf, sowie eine eventuelle Vergütung werden von der Generalversammlung festgelegt. Der Rechnungsprüfer kann jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Art. 18. Rechte. Der Rechnungsprüfer hat ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über die gesamte Geschäftstätigkeit. Er darf an Ort und Stelle Einsicht in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und überhaupt in alle Schriftstücke der Gesellschaft nehmen. Er erstattet der jährlichen ordentlichen Generalversammlung Bericht über das Ergebnis seiner Prüfung mit den nach seiner Ansicht geeigneten Vorschlägen. Der Bericht enthält auch eine Angabe darüber, wie das Inventar der Gesellschaft überprüft wurde.

Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse

Art. 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Jahresabschluss.

20.1 Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, wird der Verwaltungsrat die Jahresabschlüsse gemäß den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

20.2 Der Verwaltungsrat legt die Jahresabschlüsse zusammen mit seinem Bericht und anderen Dokumenten, welche entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, dem Rechnungsprüfer zur Einsicht vor, welcher daraufhin seinen Bericht erstellt. Die Vorlegung durch den Verwaltungsrat an den Rechnungsprüfer hat so rechtzeitig zu erfolgen, dass der Bericht des Rechnungsprüfers zu dem in Abs. 23.3 genannten Zeitpunkt am Sitz der Gesellschaft zur Einsichtnahme durch die Aktionäre hinterlegt werden kann.

20.3 Die Jahresabschlüsse, die Berichte des Verwaltungsrats und des Rechnungsprüfers und alle diejenigen Dokumente, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, werden 15 (fünfzehn) Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt, wo die Aktionäre während der normalen Bürostunden Einsicht nehmen können.

20.4 Soweit dies im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zulässig ist, kann der Verwaltungsrat den Aktionären auf Verlangen Auskunft über die Angelegenheiten der Gesellschaft geben und Einsicht in die Bücher und Schriften gestatten.

Art. 21. Generalversammlung.

21.1 Die jährliche Generalversammlung findet am 1. Tag des Monats Juni um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

21.2 Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung entscheidet über die Auflösung und legt die Befugnisse und Vergütung des Liquidators/ der Liquidatoren fest.

Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden überall dort Anwendung, wo die vorliegende Satzung keine abweichenden Regelungen enthält.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, belaufen sich auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Zeichnung des Kapitals

Die dreihundertfünfzehn (315) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

High Gain House Investments GmbH	315
Gesamtheit der Aktien:	315

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort über den Betrag von einunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 31.500,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Außerordentliche Hauptversammlung

Sodann hat die Erschienenene gemäß Artikel 67 Absatz 1 Satz 2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo.
2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.
3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Karsten Böhrs, Geschäftsführer, geboren am 15. September 1963 in Hamburg, Deutschland geschäftsansässig L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo;
 - b) Frau Sandra Böhrs, Geschäftsführerin, geboren am 23. Mai 1969 in Pforzheim, Deutschland, geschäftsansässig in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo;
 - c) Herr Dr. Harald Gerome Huth, geboren am 1. August 1969 in Mannheim, Deutschland, wohnhaft Badenallee 12-13 in 14052 Berlin.
4. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt die Gesellschaft KOHL & PARTNER SA., mit Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.640.
5. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers endet mit der Hauptversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Bevollmächtigte zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Donder, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 23. April 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057818/256.

(140066390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

KW Investment One Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.360,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.250.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE SEVENTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the members (the Meeting) of KW Investment One Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of aforementioned notary dated 15 April 2014, in the process of publication with in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

KW Real Estate Lux S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184572 (the Sole Member),

duly represented by Mr Benoît TASSIGNY residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 April 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the 125 (one hundred twenty-five) corporate units having with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To amend Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company by adding the following paragraph after paragraph 4:

“The company may also grant loans to and acquire loan notes issued by third parties”.

2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euro), in order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) by issuing twenty-five (25) new shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and having the same rights and obligations as set out in the Articles.

3. To convert the nominal value of all 150 (one hundred and fifty) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entire corporate capital of the Company, into 15,000 (fifteen thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

4. To convert the corporate capital of the Company into United Kingdom pound sterling.

5. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation to reflect all the above-mentioned changes.

6. Miscellaneous.

III. The Meeting then has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to amend Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company by adding the following paragraph after paragraph 4:

“The company may also grant loans to and acquire loan notes issued by third parties”.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), by issuing 25 (twenty-five) new corporate units, each having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the Capital Increase).

Subscription - Payment

The Sole Member, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the 25 (twenty-five) new corporate units and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred

Euro) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Member resolves to convert all 150 (one hundred and fifty) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entire corporate capital of the Company, into 15,000 (fifteen thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Capital Conversion).

Fourth resolution

The Sole Member resolves to change the corporate capital denomination of the Company from EUR (Euro) to GBP (United Kingdom pound sterling) effective as of the date of this meeting and by applying the inter-bank common exchange rate as at 16 April 2014 (i.e., an exchange rate of €1:£0.8240 as stated on the website of the European Central Bank), the converted amount to GBP 12,360 (twelve thousand three hundred sixty pounds sterling) (the Change of Denomination) and to convert all 15,000 (fifteen thousand) existing corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) of the Company into 12,360 (twelve thousand three hundred sixty) corporate units with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling).

Fifth resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the above decided Capital Increase, Capital Conversion and Change of Denomination and hereby empowers and authorises any manager of the Company, under their sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the above decided Capital Increase, Capital Conversion and Change of Denomination and to see to any formalities in connection therewith.

Article 5 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at GBP 12,360 (twelve thousand three hundred sixty pounds sterling) divided into 12,360 (twelve thousand three hundred sixty) corporate units with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each."

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of the present deed is approximately fixed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the french version of the preceding text:
suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DIX-SEPTIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de KW Investment One Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), constituée en vertu d'un acte du notaire susmentionné daté du 15 avril 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

KW Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184572 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 avril 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et qui peut valablement adopter les points à l'ordre du jour, tels qu'indiqués ci-après.

II. L'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société et l'insertion du paragraphe suivant après le paragraphe 4:

«La société pourra également avancer des prêts ou souscrire à des instruments d'obligations émises par des tiers.»

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 2.500 EUR (deux mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 15.000 EUR (quinze mille euros) par l'émission de 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

3. Conversion de la valeur nominale des 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, qui représente le capital social total de la Société, en 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

4. Conversion du capital social de la Société en livre sterling du Royaume-Uni.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter toutes les modifications susmentionnées.

6. Divers

III. L'Assemblée a pris dès lors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société et d'insérer le paragraphe suivant après le paragraphe 4:

«La société pourra également avancer des prêts ou souscrire à des instruments d'obligations émises par des tiers.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.500 EUR (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 15.000 EUR (quinze mille euros) par l'émission de 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (l'Augmentation de Capital).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les 25 (vingt-cinq) nouvelles parts sociales et déclare les libérer moyennant un apport en espèces d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, qui représente le capital social total de la Société, en 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (la Conversion du Capital).

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de changer le libellé de la devise du capital social de la Société de EUR (euro) en GBP (livre sterling du Royaume-Uni) avec prise d'effet à la date de cette Assemblée en appliquant le taux de change interbancaire à la date du 16 Avril 2014 (i.e., un taux de change de 1€:0.8240 GBP tel qu'indiqué sur le site internet de la Banque Centrale Européenne), le montant converti correspondant au montant de 12.360 GBP (douze mille trois cent soixante livres sterling) (le Changement de Libellé) et d'échanger toutes les 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) de la société en 12.360 (douze mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter, l'Augmentation de Capital, la Conversion du Capital ainsi que le Changement de Libellé, et donne le pouvoir et autorise n'importe lequel des gérants de la Société de procéder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement de l'Augmentation de Capital, la Conversion du Capital ainsi que le Changement de Libellé et d'effectuer toutes les formalités y relatives.

L'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.360 GBP (douze mille trois cent soixante livres sterling) représenté par 12.360 (douze mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef du présent acte à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2014. Relation: RED/2014/927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014057868/179.

(140066876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.737.

In the year two thousand and fourteen,

on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Hines KQ Associates LLC, a limited liability company organized under the Laws of the State of Delaware with address at 2800 Post Oak Blvd., Suite 4800, Houston, Texas 77056, United States of America,

duly represented by Mr Matthias KERBUSCH, juriste, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of KQ GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.737, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 13. November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3333 on 31 December 2013, page 159.794

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the following resolutions are to be passed as follows:

- Resolution to change the corporate object of the Company and to amend Article 3 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") stating the revised corporate object of the Company as follows:

"The Company's corporate object is to act as managing general partner (associé gérant commandité) of "KQ S.C.S. SICAV-SIF" (the "Fund"), a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a limited partnership (société en commandite simple) and of any other entities established under the form of limited partnerships.

The Company shall carry out any activities connected with its status as managing general partner of the Fund

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

- Resolution to fix the minimum number of Managers of the Company to at least three Managers and to remove all reference to the Sole Manager from the Articles

- Resolution to restate the Articles

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to change the corporate object of the Company and to amend Article 3 of the Company's articles of incorporation stating the corporate object of the Company as follows:

3.1. "The Company's corporate object is to act as managing general partner (associé gérant commandité) of "KQ S.C.S. SICAV-SIF" (the "Fund"), a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a limited partnership (société en commandite simple) and of any other entities established under the form of limited partnerships.

3.2. The Company shall carry out any activities connected with its status as managing general partner of the Fund

3.3. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to fix the minimum number of Managers of the Company to at least three Managers and to remove all reference to the Sole Manager from the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVED to restate the Articles which shall henceforth read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of KQ GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2); or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The Company's corporate object is to act as managing general partner (associé gérant commandité) of "KQ S.C.S. SICAV-SIF" (the "Fund"), a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a limited partnership (société en commandite simple) and of any other entities established under the form of limited partnerships.

3.2 The Company shall carry out any activities connected with its status as managing general partner of the Fund.

3.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers ("Managers"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 The Managers will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.3 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation of the company. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 any two Managers acting jointly;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any two Managers present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31st December 2014 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the French and English version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with Us the notary this original deed.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille quatorze,
le neuf avril.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Hines KQ Associates LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2800 Post Oak Blvd., Suite 4800, Houston, Texas 77056, United States of America,, dûment représentée par Mr Matthias KERBUSCH, juriste, résidant à Luxembourg,
en vertu d'un pouvoir, lequel, après signature "ne varietur" par le représentant et le notaire soussigné, restera joint au présent acte afin d'être enregistré avec.

La partie comparaissant constitue l'associé unique de KQ GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.737, établie par acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2013, ayant fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 3333 le 31 décembre 2013, page 159.794.

Le représentant a déclaré et requis que le notaire prenne acte que:

I. l'associé unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12,500) actions de la Société, de sorte que les décisions puissent être valablement adoptées par lui pour les points figurant à l'ordre du jour;

II. les résolutions suivantes doivent être adoptées comme suit:

- Résolution visant à modifier l'objet social de la Société et remplacer l'article 3 des Statuts de la Société (les "Statuts") indiquant le nouvel objet social de la Société comme suit:

L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité de KQ S.C.S SICAV-SIF (le "Fond"), une société d'investissement luxembourgeoise à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois de Luxembourg et constituée sous la forme légale d'une société en commandite simple, et de tous autres organismes de placement collectif constitués sous la forme de sociétés en commandite simple.

La Société devra mener toutes les activités connexes à son statut d'associé gérant commandité du Fonds.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciale, technique et financière directement ou indirectement liées aux activités ci-dessus décrites afin de faciliter la réalisation de son objet social."

- Résolution visant à fixer à 3 le nombre minimum de Gérants de la Société et à supprimer des Statuts toute référence au Gérant Unique.

- Résolution visant à refondre les Statuts.

En conséquence les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'associé unique A RESOLU de changer l'objet social de Société et d'amender l'Article 3 des Statuts indiquant le nouvel objet social de la Société comme suit:

" **3.1.** L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité de KQ S.C.S SICAV-SIF (le "Fond"), une société d'investissement luxembourgeoise à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois de Luxembourg et constituée sous la forme légale d'une société en commandite simple, et de tous autres organismes de placement collectif constitués sous la forme de sociétés en commandite simple.

3.2. La Société devra mener toutes les activités connexes à son statut d'associé gérant commandité du Fonds.

3.3. La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciale, technique et financière directement ou indirectement liées aux activités ci-dessus décrites afin de faciliter la réalisation de son objet social."

Deuxième résolution

L'associé unique A RESOLU de fixer à 3 le nombre minimum de Gérants de la Société et de supprimer des Statuts toute référence au Gérant Unique.

Troisième résolution

L'associé unique A RESOLU de refondre les Statuts qui se lisent désormais comme suit:

1. Forme et dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de KQ GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de la Gérance (tel que défini à l'article 8.2); ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets.

3.1 L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité de KQ S.C.S SICAV-SIF (le "Fonds"), une société d'investissement luxembourgeoise à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois du Luxembourg et constituée sous la forme d'une société en commandite simple, et de toutes autres entités constituées sous la forme de sociétés en commandite simple;

3.2 La Société devra mener toutes les activités connexes à son statut d'associé gérant commandité du Fonds;

3.3 La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, techniques et financières directement ou indirectement liées aux activités décrites ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, les "Associés" désignent les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l(es) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des participations ou autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, ces décisions peuvent, mais ne doivent pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé concernant la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour effectuer tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de tout ou partie de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserves des dispositions de Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 deux Gérants, agissant conjointement;

10.2 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par deux Gérants présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel montant n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés ont voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursées par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: M. KERBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2014. Relation: EAC/2014/5506. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014057866/437.

(140066294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grohe Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 57,142,857 having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 May 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 21 June 2004 under number 637, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 101086 ("the Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Marie-Madeleine Werner, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Germany on 31 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Grohe Luxembourg Three S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 April 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 29 June 2007 under number 1313, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 127.674.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement; the sole shareholder may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect as of 3 April 2014;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
3. Delegation of powers; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 3 April 2014.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the transfer of registered office. The new article 5 of the articles of association shall read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and appoint, to the extent necessary, any lawyer of the law firm Arendt & Medernach, residing professionally in Luxembourg, each acting individually and with full power of substitution to proceed to all notices and publications with the Luxembourg Trade and Companies Register and the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des sociétés et associations) with respect to the change of registered office of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Grohe Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, avec siège social à 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de EUR 57,142,857.-, constitué en vertu d'un acte du 18 Mai 2004 de Maître Henri Hellinckx, Notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 637, le 21 Juni 2004, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.086 («Associé Unique»).

ici représenté par Mme Marie-Madeleine Werner, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Allemagne, le 31 mars 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Grohe Luxembourg Three S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12,500.-, ayant son siège social 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 en date du 29 juin 2007, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.674.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'Associé Unique peut ainsi valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
2. Modification subséquente des statuts;
3. Délégation des pouvoirs; et
4. Divers.

Après avoir considéré chaque point de l'ordre du jour, l'Associé Unique demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social avec date effective du 3 avril 2014 à l'adresse suivante: 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société relatif au transfert du siège social. Le nouvel article 5 des statuts se lit comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner procuration, tant que nécessaire, à chaque avocat et salarié de Arendt & Medernach, chacun agissant individuellement et avec tous les pouvoirs de substitution, pour faire toute démarche de notification et de publication nécessaire au transfert du siège social de la Société, notamment avec le registre de commerce et des sociétés et le Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant, dont le nom, le prénom l'état civil et le lieu de résidence est connu du notaire soussigné, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Werner, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057780/113.

(140066393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Palvord Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058708/10.

(140067173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Le siège social de l'associé WHALE HOLDINGS S.à r.l., a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'adresse du gérant de catégorie B, Géraldine Schmit, a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014058737/14.

(140067852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.612.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058211/10.

(140067759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

K.E.W. International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.727.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the ninth April.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

KEW HOLDING GmbH, with registered office at 2/4, Schreyvogelgasse, Vienna, Austria, registered with the Commercial Register Vienna under number 366016 i,

"the principal"

here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company K.E.W. International GmbH ("the Company"), R.C.S. Luxembourg B 125727, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 23 March 2007 by deed of Me Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 1031 of 1st June 2007.

2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the Company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the Company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved Company, so that the liquidation of the Company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the Company.

9. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

10. That the principal grants all powers to CF Corporate Services in view of the fulfillment of any formalities pursuant to the dissolution.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the german version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunten April.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

KEW HOLDING GmbH, mit Sitz in 2/4, Schreyvogelgasse, A-1010 Wien, Österreich, eingetragen im Commercial Register Vienna unter Nummer 366016 i,

„die Komparentin“

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bittet den Notar, zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung K.E.W. International GmbH („die Gesellschaft“), R.C.S. Luxemburg B 125727, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, am 23. März 2007 gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Gérard LECUIT, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr. 1031 vom 1. Juni 2007.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzer aller Anteile der Gesellschaft, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleinige Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass die Komparentin ebenfalls erklärt, dass sie die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und sie erklärt in unwiderruflicher Weise, dass sie, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuführen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin die sämtliche Aktiva übernimmt und dass sie irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von CF Corporate Services aufbewahrt werden.

10. Dass die Komparentin CF Corporate Services Vollmacht für die Erfüllung sämtlicher Formalitäten nach der Auflösung erteilt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtiger Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2014. Relation GRE/2014/1535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 24. April 2014.

Référence de publication: 2014057860/97.

(140066550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Le Pourquoi Pas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 186.368.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

La société SIP SOPARFI, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 9a, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 79.866, ici représentée par son gérant Monsieur René ARAMA, indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société individuellement,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LE POURQUOI PAS».

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café - brasserie, restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, à consommer sur place ou à emporter, ainsi que l'achat et la vente des produits de la branche.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par la comparante SIP SOPARFI, précitée et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4025 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Belvaux.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant e la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Monsieur Francesco ZAPPALA, cuisinier, né le 30 juin 1986 à Catania (Italie), demeurant à L-2543 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.

Gérant administratif A:

Monsieur René ARAMA, conseiller, né le 27 juin 1929 à Meknes (Maroc), demeurant à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

Gérant administratif B:

Monsieur Michel ARAMA, gérant, né le 24 avril 1961 à Meknes (Maroc), demeurant à L-5950 Itzig, 3, rue de Bonnevoie.

3.- La société se trouve engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif A ou par la signature collective des trois gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René ARAMA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2014. Relation GRE/2014/1574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057881/121.

(140066873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Business Intelligence & ERP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 152.444.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Xavier DAUSSE, informaticien, demeurant à F-57570 Rodemack (France), 8, rue Edouard Fortuné de Bade, propriétaire de vingt-quatre (24) parts sociales de la société;
- Déborah KLUGER épouse DAUSSE, employée, demeurant à F-57570 Rodemack (France), 8, rue Edouard Fortuné de Bade, ici représentée par Xavier DAUSSE, susdit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 avril 2014, propriétaire de soixante-seize (76) parts sociales de la société.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants, dont l'un est représenté par son mandataire, exposent ce qui suit:

1) Ils sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société dénommée "Business Intelligence & ERP Consulting SARL" avec siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 152.444, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1061 du 20 mai 2010 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés au prorata de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DAUSSE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059017/48.

(140068581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.363.362,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of April.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, NatWest Tower, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 22 December 2012. The articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Cosita DELVAUX, prenamed, acting in replacement of the undersigned notary on 17 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 15 April 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twenty six thousand seven hundred and one Pound Sterling nine hundred and six thousandth (GBP 26,701.906), represented by twenty six million seven hundred and one thousand nine hundred and six (26,701,906) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty one thousand nine hundred thirty four Pound Sterling and four hundred fifty six thousandth (GBP 21,934.456) in order to raise it from its current amount of twenty six thousand seven hundred and one Pound Sterling nine hundred and six thousandth (GBP 26,701.906), represented by twenty six million seven hundred and one thousand nine hundred and six (26,701,906) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to the amount of forty eight thousand six hundred thirty six Pound Sterling three hundred and sixty two thousandth (GBP 48,636.362), represented by forty eight million six hundred thirty six thousand three hundred and sixty two shares, through the issue of twenty one million nine hundred thirty four thousand four hundred fifty six (21,934,456) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Paiement

The twenty one million nine hundred thirty four thousand four hundred fifty six (21,934,456) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of twenty one million nine hundred thirty four thousand four hundred fifty six Pound Sterling (GBP 21,934,456.-) out of which:

- twenty one thousand nine hundred thirty four Pound Sterling and four hundred fifty six thousandth (GBP 21,934.456) are allocated to the share capital, and

- twenty one million nine hundred and twelve thousand five hundred and twenty one Pound Sterling five hundred and forty four thousandth (GBP 21,912,521.544) are allocated to the share premium.

The twenty one million nine hundred thirty four thousand four hundred fifty six (21,934,456) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of twenty one million nine hundred thirty four thousand four hundred fifty six Pound Sterling (GBP 21,934,456.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at forty eight thousand six hundred thirty six Pound Sterling three hundred and sixty two thousandth (GBP 48,636.362), represented by forty eight million six hundred thirty six thousand three hundred and sixty two (48,636,362) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3^e étage, NatWest Tower, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d’associée unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par Me Cosita DELVAUX, précitée, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 17 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé donnée à Guernsey, le 15 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l’associé unique (l’ «Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-six mille sept un livres sterling et neuf cent six millièmes (GBP 26.701,906) représentés par vingt-six millions sept cent un mille neuf cent six (26.701.906) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-et-un mille neuf cent trente-quatre livres sterling et quatre cent cinquante-six millièmes (GBP 21.934,456) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille sept cent un livres sterling et neuf cent six millièmes (GBP 26.701,906) représentés par vingt-six millions sept cent un mille neuf cent six (26.701.906) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, au montant de quarante-huit mille six cent trente-six livres sterling trois cent soixante-deux millièmes (GBP 48.636,362) représentés par quarante-huit millions six cent trente-six mille trois cent soixante-deux (48.636.362) parts sociales par l'émission de vingt-et-un millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-six (21.934.456) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les vingt-et-un millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-six (21.934.456) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de vingt-et-un millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-six livres sterling (GBP 21.934.456.-) dont:

- Vingt et un mille neuf cent trente-quatre livres sterling et quatre cent cinquante-six millièmes (GBP 21.934,456) sont alloués au capital social; et

- Vingt-et-un millions neuf cent douze mille cinq cent vingt-et-un livres sterling et cinq cent quarante-quatre millièmes (GBP 21.912.521,544) sont alloués à la prime d'émission.

Les vingt-et-un millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-six (21.934.456) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de vingt-et-un millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-six livres sterling (GBP 21.934.456.-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme quarante-huit mille six cent trente-six livres sterling et trois cent soixante-deux millièmes (GBP 48.636,362) représentés par quarante-huit millions six cent trente-six mille trois cent soixante-deux (48.636.362) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Me Delvaux en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18676. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057898/143.

(140067003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058354/10.

(140068041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Mougal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.938.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Mougal Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014058661/14.

(140067397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 avril 2014

1. M. Fabio GAGGINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

5. M. Massimo TERRAVAZZI, administrateur de sociétés, né à Rho (Italie), le 11 mai 1962, demeurant professionnellement à NL-1117 CE Schiphol-Oost, Stationsplein-ZW 997, Tristar 3, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. M. Frank REIJNDERS, administrateur de sociétés, né à Breda (Pays-Bas), le 3 novembre 1956, demeurant professionnellement à NL-4815 HK Breda (Pays-Bas), 20, Zoete Inva, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. La société anonyme SOGECORE S.A., R.C.S. Luxembourg B 70899, ayant son siège à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, représentée par son représentant permanent M. Nicolas LEONARD, né à Ixelles (Belgique), le 5 août 1970, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

8. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, R.C.S. Luxembourg B 29501, ayant son siège à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg le 25 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DIMPEX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058381/28.

(140067741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.